

gative, quelques-uns des actes d'hostilité du gouvernement Greenway depuis l'adoption du pseudo-règlement de 1896 :

Mais qu'est-ce donc que ces confiscations d'octrois aux écoles de Lorette sous les plus futiles prétextes ?

Mais qu'est-ce donc que cette imposition aux instituteurs des formules vexatoires que l'on connaît, à peine de confiscation des octrois législatifs ?

Mais qu'est-ce donc que la perfidie dont le gouvernement a usé à l'égard des représentants de la minorité lorsqu'il s'est agi de préparer ces formules, perfidie que nous rappelions plus haut ?

Mais qu'est-ce donc que le caractère " aléatoire " des petites faveurs qu'on nous fait dans la pratique ?

Mais qu'est-ce donc que l'ombre dont il faut envelopper la jouissance de ces petites faveurs " aléatoires " ?

Mais qu'est-ce donc que les dénégations de la presse à M. Greenway et ses avertissements à la population catholique d'avoir à se garder de toute atteinte aux écoles soi-disant nationales ?

Mais qu'est-ce donc que cette permanence des lois, affirmée sans cesse et de la façon la plus discourtoise, avec menaces, par M. Greenway, fermant la porte aux plus petites espérances ?

Mais qu'est-ce donc que les déclarations de M. Laurier affirmant de nouveau que tout est terminé par le pseudo-règlement de 1896, déclarations faites à la joie des adeptes politiques de M. Laurier dans toutes les provinces, dans la nôtre en particulier, où M. Greenway doit en recevoir le bénéfice ?

Toute la politique de M. Greenway est un acte d'hostilité permanent, aussi récent qu'ancien.

Enfin notre confrère examine les concessions, ou ce qu'on a décoré de ce nom, et en fait voir le peu de valeur et le caractère aléatoire :

On nous parle de concessions ! Il y a en effet, dans la pratique, quelque chose qu'on appelle des concessions ! Mais que sont-elles ? Se borneraient-elles à l'énumération qu'en fait l'*Echo* ? Alors, examinons-les !

Un inspecteur d'écoles catholiques ? Ecartons les équivoques. Il n'y a pas d'inspecteur des écoles catholiques. Il y a un inspecteur catholique des écoles publiques. C'est peut-être ce qu'a voulu dire l'*Echo*.

Un membre catholique du Bureau d'Education ? Oui !

Mais ces deux officiers sont à leur poste, non comme catholique, mais comme sujets anglais. Ils sont là pour surveiller ou diriger des écoles publiques, pour assurer le fonctionnement d'un système scolaire qui n'est pas celui que veulent des catholiques. Leur présence dans l'administration scolaire ne change pas plus la nature du système que la présence d'un instituteur catholique dans une école neutre ne change le caractère de cette école.

Des octrois aux écoles de nos paroisses ?

Ne jouons pas sur les mots. Il n'y a pas d'octrois aux écoles paroissiales. Il y a des octrois aux écoles publiques fonctionnant dans nos paroisses et fréquentées par des catholiques. Mais ces écoles reçoivent des octrois en leur qualité d'écoles publiques.